Nations Unies S/2004/317



Conseil de sécurité

Distr. générale
22 avril 2004
Français
Original : anglais

Lettre datée du 21 avril 2004, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

J'ai l'honneur de me référer à la résolution 1533 (2004) du Conseil de sécurité, datée du 12 mars 2004, concernant la République démocratique du Congo.

Au paragraphe 10 de la résolution, le Conseil me priait, en consultation avec le Comité établi par la résolution 1533 (2004) concernant la République démocratique du Congo, de créer, pour une période expirant le 28 juillet 2004, un groupe d'experts de quatre membres au plus, possédant les compétences nécessaires à l'exécution du mandat décrit audit paragraphe, notamment pour recueillir et analyser toutes informations pertinentes (dont celles recueillies par la MONUC dans le cadre de son mandat de surveillance), en République démocratique du Congo, dans les pays de la région et, autant que nécessaire, dans d'autres pays, sur les mouvements d'armes et de matériels connexes, ainsi que sur les réseaux opérant en violation des mesures imposées par l'article 20 de la résolution 1493 (2003), et pour examiner et recommander, en tant que de besoin, les moyens par lesquels pourraient être améliorées les capacités des États intéressés, en particulier ceux de la région, à appliquer effectivement les mesures imposées par l'article 20 de la résolution 1493 (2003).

À la suite des consultations avec le Comité susmentionné, je vous informe que j'ai nommé les quatre experts ci-après :

Mme Kathi Lynn Austin (États-Unis d'Amérique)

M. Victor Dupere (Canada)

M. Jean-Luc Gallet (France)

M. Léon-Pascal Seudie (Cameroun)

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter cette information à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(*Signé*) Kofi A. **Annan**

04-31887 (F) 230404 230404